

Quelques échos du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)

Source principale : les supports d'intervention aimablement transmis par Didier Malé et Franck Deboise

Créé en 1975 et comptant environ une centaine d'adhérents, dont La Sylve, le ROSO est ouvert à tous les organismes de l'Oise concernés par la défense et l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement. Le ROSO n'entend ni absorber les associations, ni se substituer à leurs libres initiatives, mais les accompagner dans leurs actions, lesquelles peuvent aller jusqu'au contentieux juridique, administratif, voire pénal. Le ROSO est essentiellement une structure de dialogue et de concertation entre les associations elles-mêmes, et avec les pouvoirs publics et les organismes publics.

C'est dans cet esprit qu'il organise chaque année une réunion de rencontre entre ses adhérents, et les représentants des services de l'État et des organismes publics de l'Oise chargés de l'environnement. Cette année, elle avait lieu le vendredi 17 octobre à Beauvais. Outre différents membres du ROSO, sont intervenus au titre des services publics : le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, la directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL) et le directeur de l'agence régionale de l'Office National des Forêts (ONF).

L'ordre du jour était chargé, et nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu très partiel de la richesse des interventions et des échanges.



Programme

- 1: Introduction : Didier Malé ROSO
 - 2: Accueil des participants: Julien Marion Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise
 - 3: Etat des lieux du SRCE: Aline Baguel, Directrice régionale adjointe DREAL Picardie
 - 4: Présentation plan d'action groupe forêt: Franck Deboise ROSO
 - 5: La Gestion des forêts par l'ONF: Pierre-Jean Morel, Directeur régional ONF Picardie
 - 6: Les actions du ROSO: Didier Malé ROSO
 - 7: Domaine de l'eau: Claude Blonde ROSO
 - 8: PPR, infrastructures, Risques: Jean-Philippe Pineau ROSO
- Questions - Réponses au cours des interventions



L'introduction du président, Didier Malé, a porté essentiellement sur la nécessité d'une amplification de la concertation au niveau local entre les associations et les pouvoirs publics. Avec en toile de fond les profonds changements de l'économie mondiale, la décentralisation des compétences en

France, associée à un désengagement croissant des services de l'Etat, a entraîné des difficultés croissantes dans la gouvernance locale. Seuls les élus des grandes collectivités territoriales peuvent disposer de services suffisamment étoffés pour apporter l'aide nécessaire aux prises de décision. Les petites communes en revanche sont peu outillées et de ce fait manquent de recul et de hauteur de vue, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, la concertation est difficile, car la discussion est trop souvent immédiatement considérée comme une contestation, voire une opposition. Cette attitude compromet la capacité des autorités locales à agir efficacement pour l'intérêt général et dans le respect de la réglementation.



Introduction

Les profonds changements de l'économie mondiale: la troisième Révolution industrielle

La décentralisation: gouvernance locale = déviance locale
Manque de hauteur de vue sur aménagement territoire

Amplification de la concertation = apprentissage du pouvoir

Impuissance publique dans un monde en plein mouvement?

L'écologie au cœur de l'économie



Didier Malé a également affirmé avec force le principe de la concertation dans les relations du ROSO avec ses partenaires, relations qui doivent exclure l'anathème et rechercher les bases d'un accord par la discussion, dans un dialogue respectueux en vue de trouver des solutions constructives, en évitant le plus possible le contentieux. À cet effet, le ROSO a publié un manuel *La concertation* disponible gratuitement pour les adhérents.

Les intervenants suivants ont abordé de nombreux sujets, dont : les grandes lignes de la **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** adoptée par l'Assemblée nationale avec une majorité confortable en première lecture, l'évolution des travaux sur le projet de Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) en Picardie, les grands axes adoptés par l'ONF pour les forêts de l'Oise avec notamment le développement du chêne sessile au détriment

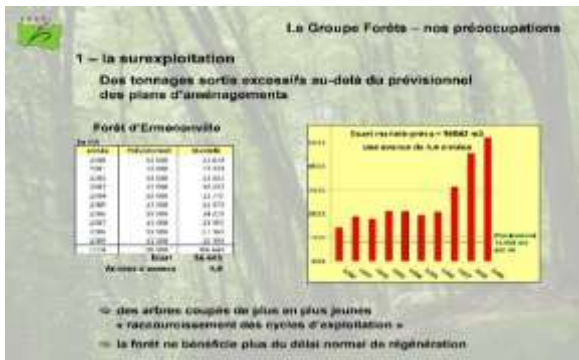
du hêtre et du chêne pédonculé traditionnels. Le président a donné, photos à l'appui, des exemples des nombreuses actions soutenues par le ROSO en 2014 : dénonciation d'un dépôt de déchets d'amiante dans un endroit non protégé et accessible à n'importe qui ; plainte déposée contre la société Dow Agrosience à la suite d'un accident aux graves conséquences environnementales et humaines, accident dû à l'épandage d'un produit herbicide très fortement surdosé, non agréé et non conforme (Droid) etc.

Les travaux du groupe Forêts⁸ présentés par Franck Deboise du ROSO

La forêt couvre 21% du territoire de l'Oise, soit une surface de 120 000 hectares qui se répartit entre : 10 forêts domaniales (33 000 hectares), Halatte et Chantilly gérées par l'institut de France (6 000 hectares), d'autres forêts gérées par l'ONF (2 000 hectares), les forêts et bois privés (79 000 hectares).

Les préoccupations du groupe Forêts sont centrées sur la surexploitation, le processus de production et l'accès à l'information.

La **surexploitation** constatée sur la période 2000-2009 avec des tonnages sortis excessifs : sur la forêt d'Ermenonville, par exemple, on observe un surcroît de 56 643 m³ par rapport au prévisionnel, soit une avance de 4,4 années. En conséquence, les arbres sont coupés de plus en plus jeunes et la forêt ne bénéficie plus du délai normal nécessaire à sa régénération.



Les **coupes rases** (ou blanches), par opposition à une exploitation de futaies irrégulières entraînent, avec la mise à nu des sols, une perte d'eau et d'humus, une diminution de la capacité à fixer le CO₂ et un appauvrissement de la biodiversité. En outre, c'est souvent un échec alors que la régénération naturelle marche plutôt bien.

Les nombreux **engrillagements** qui dégradent le paysage et produisent des coupures dans les bio-

corridors. En forêt de Chantilly, les 53 parcelles engrillagées représentent 10 % du total des parcelles. En conséquence, la grande faune est chassée de la forêt composée de massifs morcelés par les coupes et l'attribution de chasses excessives.



Une forêt replantée sur coupe rase, **monospécifique et équienne**⁹ qui donc exploite mal les différents étages de lumière, les différentes strates du sol et ses réserves en eau. Elle est plus fragile aux tempêtes avec, au bout du compte, une faible capacité de reprise.

Le remplacement de l'association traditionnelle hêtre + chêne pédonculé par du **chêne sessile**, lequel est réputé plus facile à faire pousser et plus résistant aux changements climatiques mais qui permet moins un renouvellement naturel et continu dans le temps.

Une exploitation qui **défonce et tasse les sols**, d'autant que l'obligation de remise en état n'est plus respectée.

Une exploitation industrielle dont le **bilan carbone** reste à établir en tenant compte de l'ensemble du processus de production et ses conséquences sur l'état de la forêt et sa capacité d'accumulation de carbone.

Et maintenant, quels objectifs ?

Faire progresser l'**accès à l'information** sur les forêts de l'Oise pour permettre aux citoyens, au travers de leurs associations, d'accéder aux données. Des systèmes d'information ont bien été mis en place sur le web, mais ils présentent encore des lacunes importantes.

Monter une véritable **structure de concertation** avec deux niveaux d'intervention : un comité de gestion départemental présidé par le Préfet et un comité par massif avec les associations et les partenaires locaux.

Nathalie Aguetant et Jacqueline Chevallier

⁸ Le groupe Forêt du ROSO est composé de : la SAFHEC, l'AP3F, Oise Nature, le ROSO, Val d'Oise environnement, Agir pour l'Arc forestier, Picardie Nature, Association Française pour l'étude des Sols, et une experte forestière.

⁹ Une forêt équienne est une forêt où le peuplement est composé d'arbres du même âge à 20 ans près.